

Maître François LIEURADE

Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale

18 rue Parmentier

95200 SARCELLES

Etude annexe

3 bis avenue de Paris

95290 L'ISLE ADAM

PROCES VERBAL DE CONSTAT DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE



Constat du 18 septembre 2017

Page 1 sur 8



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT
ET LE DIX-HUIT SEPTEMBRE

A LA REQUETE DE :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1^{er} au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,

agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière avec sommation signifié par acte en date du 28 Juillet 2017 dont copie est donnée en annexe des présentes.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement sis à Argenteuil (Val d'Oise) 10 Place des Canuts, et portant sur les lots 41 et 314, dont sont propriétaires Monsieur Subramaniam VARATHAN et Madame Dayana KAMALASEKARAM, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Me suis transporté ce jour à Argenteuil (Val d'Oise) 10 Place des Canuts, escalier unique au 1er étage, porte gauche, à droite en sortant de l'escalier.

Où étant sur place à 10 heures 30, j'ai constaté ce qui suit :

CONSTATATIONS

Au moment où j'allais procéder à l'ouverture forcée des lieux, Monsieur EL GHARCHI, père de Monsieur Rafik EL GHARCHI se présente, m'invitant à pénétrer dans les lieux après que je lui eus attesté de mes qualités et identités par la présentation de ma carte professionnelle.

Après lui avoir indiqué l'objet de ma mission, il me déclare ne voir aucune objection à son bon déroulement et me précise que les lieux sont occupés par son fils, son épouse et leurs enfants, en vertu d'un bail sous seings privés en date du 01/12/2016, à compter du 01/12/2016, moyennant un loyer mensuel hors charges de 950,00 €, dont il me présente copie.

Les lieux consistent en :

- Un appartement (lot n°41 du RCP) comprenant une entrée, une salle de séjour et une cuisine ouvrant sur un balcon, un WC, un dégagement, deux chambres, un réduit, une salle de bains.
- Une cave (lot n°314 du RCP) au rez de chaussée, portant le n°41.

L'immeuble dont la construction date de la fin des années 1960 présente des façades en parfait état, ayant fait l'objet d'une rénovation.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en parfait état.





Les coordonnées du syndic de l'immeuble sont les suivantes :

Foncia Dupont Delal
9 r Paul Vaillant Couturier
95100 ARGENTEUIL

Les lieux sont distribués comme suit :

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Elle ouvre sur :

Un dégagement d'entrée :

Les dalles plastiques recouvrant le sol sont en bon état.

Les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une installation d'interphone ;
- Un point lumineux.

Une salle de séjour en partie gauche dans l'entrée :

Les dalles plastiques recouvrant le sol sont en bon état.

Les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis PVC à double vitrage ouvrant sur un balcon.
- Une baie vitrée à châssis PVC à double vitrage ouvrant sur un balcon.



La cuisine en partie face gauche dans l'entrée:

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état.

Les faïences et peintures des murs sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Un évier en inox intégré dans un meuble bas ;
- Un point lumineux ;
- Une baie vitrée à châssis PVC à double vitrage ouvrant sur le balcon.



Les WC dans l'entrée :

Le carrelage recouvrant le sol et les murs est en bon état.

Les peintures sont en bon état.

L'équipement comprend :

- Une cuvette WC.

Un dégagement vers la droite :

Les dalles plastiques recouvrant le sol sont en bon état.

Les peintures des murs et du plafond sont en bon état.

La salle d'eau :

Le carrelage recouvrant le sol est en bon état.

Le carrelage des murs et les peintures sont également en bon état.

L'équipement comprend :

- Une baignoire;
- Un point lumineux central ;
- Un lavabo.



Le réduit dans le dégagement :

Le parquet latté recouvrant le sol est usagé.

Les peintures des murs et du plafond sont usagées.

La première chambre face gauche dans le dégagement :

Le parquet latté recouvrant le sol est en bon état.

Les papiers peints et peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis PVC à double vitrage.

La deuxième chambre face droite dans le dégagement :

Le parquet latté recouvrant le sol est en bon état.

Les papiers peints et peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis PVC à double vitrage.

L'ensemble des lieux est chauffé par le chauffage collectif.

La surface des lieux déclarée au bail est de 68.00 m².

La surface Loi carrez de l'appartement sus-décrit est de 65.45 m² au vu des titres, les lieux n'ayant pas subis de modification de distribution depuis leur précédente mutation.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



HUISSIER DE JUSTICE